

DEC133153DR14

Décision portant nomination de M. Matthieu Herrb, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité propre de recherche n° UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, dont le directeur est M. Jean Arlat ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu Herrb, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR8001 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean Arlat